

Directeur technique · Directrice technique

1 / Appellations voisines et métiers connexes

Appellation voisine : aucune
Métier connexe : aucun

2 / Missions et activités du métier

Missions

Le·a directeur·rice technique prépare, organise, coordonne et contrôle l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à l'usage, à la réalisation et à l'exploitation technique des lieux, des spectacles, événements et manifestations de la structure de droit privé ou public.

Activités

> Il·elle :

- Détermine et valide, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure, les conditions techniques de réalisation et d'exploitation des spectacles, événements et manifestations.
- S'assure des bonnes conditions d'écoute, de vision et d'installation des publics au cours des spectacles, des événements et des manifestations.
- Met en adéquation les moyens humains, financiers et techniques par rapport aux besoins artistiques et culturels exprimés et validés.
- Supervise la mise en œuvre des spectacles, événements et manifestations tout au long de leur réalisation et exploitation.
- Encadre les personnels placés sous sa responsabilité.
- Organise la co-activité technique des lieux d'exploitation.
- Assure la gestion administrative des personnels techniques et des moyens matériels mobilisés, en lien avec les services compétents.
- Estime et établit le budget technique, en contrôle et valide la réalisation, dans le respect de l'enveloppe allouée par la structure.
- Négocie avec les fournisseurs.
- Organise l'entretien et la maintenance du matériel, des lieux et des bâtiments.
- Assure le suivi de la vérification réglementaire du matériel, des lieux et des bâtiments.

- Définit les besoins d'évolution du matériel et des locaux, et propose les projets et les investissements nécessaires.
- Met en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics.

3 / Responsabilités

> Il·elle est garant·e :

- Du bon déroulement technique des spectacles, événements et manifestations.
- Du bon fonctionnement des équipes techniques.
- De l'exécution des budgets techniques.
- Du bon fonctionnement et de l'évolution du bâtiment et des lieux de production/exploitation, ainsi que du matériel technique et des équipements scéniques.
- Du respect des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics.

4 / Compétences

Ingénierie et pilotage

Compétences spécifiques

- Posséder une culture artistique avérée.
- Appréhender l'évolution des courants et des esthétiques dans la·les discipline·s de sa structure.
- Analyser les cahiers des charges ou les demandes de réalisation avec les équipes artistiques et administratives.
- Participer à la planification de la programmation des spectacles et des événements, et en prévoir la réalisation.
- Proposer des options et/ou procéder à des adaptations techniques nécessaires au regard des contraintes existantes.
- Définir les moyens humains et matériels répondant aux besoins techniques de chaque spectacle, événement et manifestation, et permettant le bon fonctionnement des activités de la structure.
- Elaborer des budgets prévisionnels et participer aux arbitrages.

- Participer à la définition et au suivi des travaux de rénovation et de construction des lieux scéniques, dans le cadre de la maîtrise d'usage.

Compétences transversales

Conduite de projet, d'opération ou chantiers

Conduite de projet

- Définir les finalités, les enjeux, les objectifs et les risques d'un projet.
- Identifier et planifier les étapes du projet et mobiliser les acteurs et les ressources nécessaires.
- Organiser et animer les comités de pilotage et les groupes techniques.
- Contrôler les ratios de qualité, de coût et les délais de réalisation.
- Concevoir des indicateurs et conduire l'évaluation du projet.

Pilotage d'opérations et de programmes

- Chiffrer et planifier la réalisation d'un programme ou d'une opération.
- Coordonner les interventions de la maîtrise d'œuvre.
- Etablir des rapports de suivi et renseigner des indicateurs et des tableaux de bord.
- Contrôler l'exécution des travaux du programme ou de l'opération.
- Réceptionner et apprécier la conformité des réalisations.

Organisation et conduite de chantier

- Planifier et coordonner les activités des entreprises sur les chantiers.
- Organiser des réunions de chantiers.
- Contrôler l'application des normes et des techniques de mise en œuvre.
- Surveiller l'exécution des travaux et leur conformité aux règles de l'art et de sécurité.
- Contrôler la réalisation et la conformité des travaux.

Assistance - Etudes

Assistance et appui technique auprès des services de la structure ou de la collectivité

- Elaborer des préconisations ou des avis dans le cadre d'une instruction de dossier.
- Proposer des solutions pour améliorer les process et le fonctionnement des services.
- Apporter une aide technique aux utilisateurs d'un équipement ou d'un matériel.
- Rédiger et diffuser des notices, des instructions, des procédures

Ingénierie et pilotage d'études

- Arbitrer et opérer des choix entre plusieurs options techniques, scientifiques et à partir d'études et de diagnostics.
- Elaborer des cahiers des charges de demande d'études.
- Superviser et planifier la réalisation d'études.

Réalisation d'études

- Définir et mettre en œuvre les procédures de recueil, de traitement et de contrôle des données.
- Analyser et interpréter des données quantitatives et qualitatives.
- Rédiger et mettre en forme un rapport d'étude.
- Communiquer et diffuser des résultats d'étude.

Gestion patrimoniale

Planification des besoins patrimoniaux

- Participer à la conception et à l'aménagement de l'équipement.
- Prendre en compte les incidences environnementales et sociales d'un équipement.
- Planifier les travaux d'entretien et de maintenance.
- Conduire un état des lieux, un diagnostic technique, environnemental et économique du niveau d'équipement et d'entretien du patrimoine.
- Recenser les besoins et planifier l'acquisition ou le renouvellement des matériels et des équipements.
- Contrôler la conformité des équipements et prévoir leur mise aux normes.

Gestion du patrimoine

- Réaliser un inventaire.
- Organiser la maintenance des équipements et suivre la réalisation des travaux.
- Estimer et optimiser les coûts de fonctionnement d'un équipement.
- Elaborer le règlement intérieur et veiller à son application.
- Tenir à jour les documents imposés par la réglementation.
- Alerter sur les risques, les dysfonctionnements, la vétusté et les mises aux normes.

Veille - Observation

Veille et observation sectorielle

- Rechercher, analyser et diffuser des informations.
- Elaborer et enrichir des bases documentaires et d'information.
- Constituer et animer un réseau professionnel.
- Effectuer des études comparatives.

Veille et observation sur les pratiques professionnelles

- Rechercher, mettre en œuvre et valoriser de nouvelles techniques ou de nouvelles pratiques professionnelles.
- Animer des groupes de réflexion et de production sur les pratiques professionnelles.

Organisation et encadrement

Compétences spécifiques

- Elaborer et mettre à jour la fiche technique du-es lieu-x.
- Identifier les domaines impliqués dans la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements ou manifestations.
- Définir des processus d'intervention des équipes techniques, et les types de matériels ou moyens requis.
- Organiser les interventions du personnel technique et la co-activité depuis les répétitions, le montage/démontage, l'exploitation, la maintenance et l'archivage.
- Superviser l'accueil des équipes techniques externes.
- Appliquer et faire appliquer la réglementation du travail pour son service et les prestataires.
- Organiser l'occupation des lieux de production / exploitation des spectacles, événements et manifestations, et assurer le suivi du rétro-planning.
- Contrôler l'application des procédures réglementaires relatives à la production / exploitation des spectacles, événements et manifestations.
- Concevoir et superviser l'archivage des éléments liés aux spectacles, événements et manifestations (plans, décors, costumes, accessoires...).

Compétences transversales

Organisation - Encadrement

Définition et pilotage d'un projet de direction ou de service

- Traduire des orientations politiques de la structure et/ou de la collectivité en projet d'organisation et de service.
- Définir avec la hiérarchie les missions, les objectifs et les résultats attendus par un ou des services.
- Elaborer un organigramme.
- Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi du projet ou des activités du service.
- Définir les besoins fonctionnels du système d'information et les critères de sélection d'un progiciel.
- Contrôler la réalisation des tests et des recettes fonctionnelles des applicatifs informatiques.

Encadrement de service

- Piloter, suivre et contrôler les activités des services.
- Mettre en œuvre des délégations de responsabilité.
- Harmoniser les méthodes de travail entre services.
- Animer des réunions de service.
- Arbitrer et réguler les conflits.
- Organiser la diffusion de l'information au sein des services.
- Participer à la définition des besoins fonctionnels d'un applicatif et contrôler la réalisation des tests et des recettes fonctionnelles.

Compte-rendu d'activité

- Organiser ses tâches en fonction du plan de charge.
- Proposer des améliorations afin d'apporter un meilleur service rendu.
- Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention.

Evaluation - Contrôle - Qualité

Suivi et contrôle des prestations effectuées par des tiers

- Assurer l'information technique des maîtres d'œuvre.
- Réceptionner et vérifier la conformité des travaux et des prestations fournis par des tiers.

- Suivre les réalisations menées par des maîtres d'œuvre.
- Contrôler les délégataires et les exploitants des services publics.

Entretien - Maintenance

Organisation et contrôle des opérations de maintenance et d'entretien

- Proposer et planifier un programme d'entretien, de maintenance ou de renouvellement des matériels et des produits.
- Elaborer un protocole d'entretien et de maintenance et faire appliquer les consignes d'utilisation d'un matériel ou d'un produit.
- Définir et mettre en œuvre des procédures de contrôle et de traçabilité des matériels et des produits.
- Evaluer l'usure et les risques de dysfonctionnement d'un équipement ou d'un matériel.
- Négocier avec différents prestataires et fournisseurs.

Autres

- Utiliser l'anglais technique professionnel.
- Assurer des déplacements nécessaires à l'exercice des missions.

Administration

Compétences spécifiques

- Elaborer, adapter et valider les fiches techniques des spectacles, événements et manifestations.
- Négocier et établir des contrats commerciaux et d'entretien des matériels et équipements.
- Vérifier les contrats d'assurance.
- Gérer l'obtention des autorisations officielles (préfecturales, municipales, commissions et audits) et les communiquer.
- Constituer une base de contacts de prestataires spécialisés et de fournisseurs.

Compétences transversales

Gestion administrative

Suivi juridique

- Superviser la rédaction des documents et des actes administratifs.
- Contrôler la légalité et l'application des actes administratifs.
- Participer à l'instruction et au suivi des contentieux.

Gestion de la commande publique

- Elaborer les cahiers des charges et les pièces du marché public.
- Définir des critères sociaux et environnementaux dans la commande publique.
- Analyser les propositions techniques et financières des fournisseurs et des entreprises au regard du cahier des charges.
- Négocier avec les fournisseurs et les entreprises dans le cadre de la procédure des marchés publics.
- Effectuer la passation et contrôler l'exécution du marché.

Instruction des dossiers et application des procédures

- Rédiger et transmettre des documents administratifs.
- Renseigner des documents de suivi.
- Recueillir, classer et archiver des documents.

Ressources humaines

Compétences spécifiques

- Impliquer les équipes dans le projet artistique et culturel de la structure.
- Contrôler la qualification des personnels techniques qui interviennent, et notamment les formations obligatoires.
- Participer à la rédaction des contrats de travail en collaboration avec les services chargés des ressources.
- Participer à la politique de rémunération des personnels.
- Favoriser la collaboration et la co-activité entre les différentes équipes contribuant aux spectacles, événements et manifestations.

- Impliquer les équipes dans la santé, la sécurité, la sûreté et la prévention des risques et la pénibilité au travail.
- Constituer un fichier de professionnels qualifiés.

Gestion des ressources humaines

Participation à la gestion des ressources humaines

- Participer à la définition des fiches de poste.
- Participer aux procédures de recrutement.
- Accueillir et suivre un-e salarié-e/agent-e nouvellement recruté-e dans un dispositif d'intégration ou d'apprentissage.
- Recenser les demandes et les besoins de compétences et de formation des salarié-e-s/agent-e-s.
- Gérer les plannings, congés et absences du personnel.
- Evaluer les salarié-e-s/agent-e-s.

Budget

Compétences spécifiques

- Définir les coûts prévisionnels liés aux besoins en personnels et en moyens techniques pour les spectacles, événements et manifestations.
- Appliquer des procédures comptables et d'achats liées à la nature juridique de la structure et à la nature des projets menés.

• Compétences transversales

Gestion budgétaire

Elaboration et suivi de budget

- Planifier les besoins budgétaires et élaborer un budget prévisionnel.
- Préparer les arbitrages budgétaires et répartir les ressources.
- Suivre et contrôler l'exécution du budget.
- Renseigner des outils de pilotage et de suivi.
- Etablir un bilan annuel.

Exécution budgétaire

- Effectuer des opérations financières de dépenses et de recettes.
- Tenir une régie.
- Rédiger un bon de commande ou un acte d'engagement.
- Vérifier les factures.

Sécurité et prévention des risques

Compétences spécifiques

- Vérifier l'ordre de marche des bâtiments et des lieux pour l'accueil des personnels et du public.
- Définir et mettre en place des mesures compensatoires aux règles de sécurité pour répondre aux contraintes d'exploitation.

Compétences transversales

Sécurité du travail

Organisation et mise en œuvre d'un dispositif de contrôle des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

- Participer à la politique de prévention de la structure et/ou de la collectivité.
- Réaliser un diagnostic sur les niveaux de risque et alerter les décideurs.
- Contribuer à la réalisation et au contrôle de l'application des consignes et des règles.
- Développer des actions de formation et de prévention sur les risques au travail.
- Déclencher les procédures de mise en conformité en cas de non-respect des règles.

Sécurité des usagers

Organisation et mise en œuvre des dispositifs de sécurité aux usagers

- Evaluer le niveau de risque et de sécurité d'un matériel, d'un équipement, d'un lieu ou d'une activité.
- Elaborer et mettre en œuvre le règlement et les procédures de sécurité.
- Emettre un avis technique dans le cadre des commissions de sécurité.
- Assurer un contrôle périodique des conditions de sécurité.

Contrôle de la réglementation et des consignes de sécurité des usagers

- Etablir des rapports de contrôle sur la mise en œuvre de la réglementation et des consignes.
- Alerter l'autorité compétente de toutes anomalies ou des risques relatifs à la sécurité des usagers.
- Mettre en œuvre des mesures préventives et correctives.
- Mettre en œuvre les procédures liées au non-respect des règles et des consignes.

5 / Place dans l'organigramme de l'entreprise

Le-a directeur-trice technique est un-e cadre de la filière technique.

- Il-elle est cadre au sein d'une équipe de direction, placé-e sous l'autorité d'un-e supérieur-e hiérarchique, selon le type de structure et de l'organisme fonctionnel.
- Il-elle collabore étroitement avec les directeurs-rices artistiques et la direction administrative.
- Il-elle a voie hiérarchique sur l'ensemble des personnels placés sous sa responsabilité.
- Il-elle peut déléguer certaines de ses activités à un-e directeur-riche technique adjoint-e, à un-e régisseur-se général-e ou à un-e régisseur-se spécialisé-e ou tous autres personnels désignés en fonction de leurs responsabilités dans la structure.

6 / Positionnement catégoriel

- Dans la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) : filière technique, le-la directeur-riche technique est cadre du groupe 2 ou 3.
- Dans la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) : filière technique spectacle, le-la directeur-riche technique est cadre du groupe 2.
- Dans la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) : filière spectacle vivant et événement, le-la directeur-riche technique est cadre du groupe 7.
- Dans la fonction publique territoriale, il-elle fait partie de la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (cadre A).

7 / Parcours possibles pour exercer le métier

Le métier de directeur-riche technique peut s'exercer :

- A la suite d'une expérience professionnelle dans un autre métier du spectacle vivant, notamment dans des domaines techniques, confortée par des actions de formation continue.
- Après un parcours de formation professionnelle certifiante de niveau I, associé à une expérience dans le secteur.

8 / Eléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

- L'emploi du directeur-riche technique s'exerce dans des situations professionnelles assez différentes selon le type et la taille de structure, son activité et les moyens humains et techniques mis en œuvre. Le contexte d'exercice détermine l'étendue de ses activités et de ses responsabilités et de son statut.
- Il-elle peut encadrer des équipes techniques de taille très variable en fonction de la structure ou de l'établissement.
- Il-elle peut gérer des moyens, des équipements scéniques et des infrastructures de dimensions différentes.
- Il-elle peut être chargé-e de la gestion technique d'une programmation pour une ou plusieurs saison-s ou pour un spectacle particulier, ou encore, des activités de natures culturelles variées.
- Il-elle peut proposer des expertises techniques et de faisabilité d'événements externalisés.
- Dans le cadre de construction ou de rénovation de lieux scéniques, il-elle est associé-e par nature de sa fonction à la maîtrise d'usage, et selon la nature ou la dimension des projets, peut en être le-la représentant-e.
- Dans le cas de prestations de services techniques, le-la directeur-riche technique est placé-e sous l'autorité d'un-e chef-fe de projet chargé-e du suivi global de la mise en œuvre technique du spectacle ou de la manifestation. Il-elle pourra disposer d'assistant-e-s, notamment sur les aspects logistiques, et encadrera un-e superviseur-se de chantier ainsi que l'équipe technique.
- Dans le cas d'une structure relevant de la fonction publique, il-elle doit connaître les principes d'organisation de la fonction publique et les fondamentaux de la commande publique.

9 / Le métier demain

Facteurs d'évolutions au métier de directeur technique

- Développement des capacités d'expertise et de propositions pour la direction de la structure.
- Equilibre entre les charges administratives, réglementaires et de gestion et les relations avec les artistes.
- Augmentation des charges de gestion de la co-activité des équipes internes, intervenant sur un ou plusieurs site-s, et externes.
- Augmentation de la phase de préparation et de configuration des matériels et équipements en amont du spectacle du fait des nouvelles technologies.
- Renforcement de la veille technologique, et les activités de recherche et développement, pour repérer les nouveautés et anticiper les besoins.
- Accompagnement du changement technologique en développant une stratégie raisonnée d'achat et/ou de location des nouveaux équipements, d'adaptation de l'organisation du travail, de recrutement pour les nouveaux métiers (réseaux, image...), et de formation du personnel.